



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
Conseil d'arrondissement
tenue le lundi 29 mars 2021 à 8 h 30
7701, boul. Louis-H. La Fontaine
À huis clos**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement par intérim

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 8 h 30, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 30 et se termine à 8 h 34.

10.02

CA21 12077

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 mars 2021, à 8 h 30

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 29 mars 2021, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

CA21 12078

Autoriser une dépense totale de 51 094,89 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à GBI experts-conseils Inc au même montant, pour les services professionnels d'installation et/ou remplacement des systèmes d'éclairage des terrains sportifs aux parcs Lucie-Bruneau et Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2021-15-SP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 51 094,89 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, documents d'appel d'offres et autres services professionnels concernant l'installation et/ou remplacement des systèmes d'éclairage des terrains sportifs aux parcs Lucie-Bruneau et Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

D'adjuger à la firme GBI experts-conseils Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 11 mars 2021, soit pour une somme maximale de 51 094,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2021-15-SP.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1217715011

CA21 12079

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 155)

Vu l'avis de motion numéro CA21 12054 du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA 155), donné par la conseillère d'arrondissement madame Kristine Marsolais, à la séance du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2 mars 2021 par sa résolution CA21 12054;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » (RCA 155), tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.01 1217169005

CA21 12080

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs » (RCA 156)

Vu l'avis de motion numéro CA21 12055 du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs » (RCA 156), donné par la conseillère d'arrondissement madame Andrée Hénault à la séance du 2 mars 2021;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2 mars 2021 par sa résolution CA21 12055 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs » (RCA 156), tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.02 1217169006

CA21 12081

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 étages situé au 7051 du boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 1^{er} mars 2021;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction du bâtiment résidentiel de 12 étages situé au 7051 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot 1 005 144 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation, minute 38263 de M. Gilles Dupont, arpenteur-géomètre et aux plans de NEUF ARCHITECT(E)S, datés du 30 mars 2020 incluant les révisions du 28 janvier 2021.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1208770041

CA21 12082

Levée de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 h 36.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement par
intérim
